

FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DES PARCOURS IAE ACCORD CADRE PIC IAE



BÉNÉFICIEZ DE FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LES SALARIÉS EN INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Pour qui ?

Tous les salariés, en parcours d'insertion, des structures de l'Insertion par l'Activité Economique adhérentes à **AGEFOSPME** en CUI, CDDI ou CDDU.

Quelles formations ?

Toutes les formations contribuant au **développement des compétences de vos salariés**. Tous les thèmes (à l'exception de ceux relevant exclusivement de l'obligation de l'employeur) et toutes les modalités éligibles à la formation professionnelle sont recevables (présentielle, distancielle ou en situation de travail).

Quand ?

Votre formation doit être engagée en 2019 et devra se terminer avant fin juin 2020.

Quels financements ?

- **Coût pédagogique**: de 70% à 100%.
- **Rémunération du salarié**: de 50 à 100% remboursés à l'entreprise, en fonction de la position du compte groupe (demande préalable)



VOTRE CONTACT

Retrouvez votre interlocuteur de proximité et les propositions d'actions sur votre territoire sur :

agefos-pme.com/choisir-ma-region